



## Frais d'huissier alors que dette payée

Par **cibcib**, le **28/05/2019** à **22:26**

Bonjour,

Un huissier m'a envoyé un courrier de réclamation de dette suite à un retard de paiement pour une facture du Trésor Public (REOM).

J'ai envoyé mon chèque à la trésorerie le 9 mai, il a été encaissé le 20 mai et le courrier de l'huissier est daté du 21 mai.

L'huissier m'affirme que je lui dois les frais de dossier alors que ma dette était éteinte avant son intervention.

A-t-il le droit de me réclamer ces frais ?